

Entre EN COMPANY, Société par Actions Simplifiée, au capital social de 1 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Puy-en-Velay sous le numéro 538 350 216 R.C.S., dont le siège social est situé au Bâtiment 4Puissance3 ZA Chavanon 2 - 43120 Monistrol sur Loire,

ci-après désignée « En Company »,

Et la personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle adhérente à la plateforme de communication www.siliconvelay.com,

ci-après désignée l' « Adhérent »,

Préambule

En Company a souhaité développer un espace collaboratif dédié aux entrepreneurs de la Haute-Loire afin de valoriser la volonté d'entreprendre et la créativité des acteurs du département. En Company a ainsi créée la « SiliconVelay », étant précisé qu'En Company est titulaire des droits sur la marque SiliconVelay, déposée auprès de l'INPI.

Pour ce faire, En Company a mis en place et exploite une plateforme électronique de communication collaborative à l'adresse www.siliconvelay.com (ci-après, la « Plateforme ») afin de créer une synergie entre les acteurs économiques et sociaux de la Haute-Loire adhérents à la Plateforme (ci-après, les « Adhérents ») en leur offrant un support de communication pour leur propre entreprise.

L'objectif est de permettre à l'Adhérent d'associer son activité et son image de façon structurelle et permanente à la SiliconVelay par la création d'un espace personnel sur la Plateforme (ci-après, un « Espace AnimAteur »).

L'Adhérent peut utiliser son Espace AnimAteur afin de communiquer sur son activité professionnelle dans le respect du Manifeste de la SiliconVelay (ci-après, le « Manifeste ») et des présentes conditions générales d'utilisation (ci-après, les « Conditions d'Utilisation »).

1. Champ d'application et acceptation des Conditions d'Utilisation

1.1. Les Conditions d'Utilisation définissent les relations entre En Company et les Adhérents utilisateurs de la Plateforme collaborative.

L'utilisation de la Plateforme par l'Adhérent est soumise à l'acceptation préalable, pure et simple des présentes Conditions d'Utilisation qu'il déclare avoir lu, compris et accepté sans réserve.

L'Adhésion de l'Adhérent à la Plateforme est subordonnée à l'acceptation en ligne ou à la remise d'un exemplaire signé et paraphé des Conditions d'Utilisation ainsi qu'au règlement de sa Cotisation conformément aux dispositions des articles 3 et 4 des Conditions Générales d'Adhésion, annexées aux Conditions d'Utilisation (Annexe 1). En tout état de cause, l'utilisation de la Plateforme et de l'Espace AnimAteur par l'Adhérent implique son acceptation pure et simple, sans réserve des Conditions d'Utilisation, du Manifeste et des Conditions Générales d'Adhésion, en vigueur au moment de l'utilisation de la Plateforme par l'Adhérent.

1.2. En Company se réserve le droit de modifier les Conditions d'Utilisation, la Plateforme ou ses fonctionnalités, à tout moment et à chaque fois que cela lui paraît nécessaire à des fins techniques ou juridiques ou en conséquence de modifications de toute nature apportées à la Plateforme.

Les Conditions d'Utilisation et autres éléments ainsi modifiés seront immédiatement applicables pour l'ensemble des relations entre En Company et les Adhérents et feront l'objet d'une notification à l'Adhérent par e-mail.

1.3. La Plateforme est accessible par tout Adhérent régulièrement inscrit pour une durée déterminée d'un (1) an, tacitement renouvelable, sous réserve du paiement régulier et à échéance de ses Cotisations, conformément à l'article 4 des Conditions Générales d'Adhésion.

2. Droits de propriété intellectuelle d'En Company et licence d'utilisation de « SiliconVelay »

En Company est titulaire des droits sur la marque « SiliconVelay » et sur la charte graphique spécifique qui y est associée (ci-après, la « Charte Graphique »). En adhérant à la Plateforme et en créant un Espace AnimAteur, l'Adhérent bénéficie du droit, à titre non exclusif, d'associer son activité professionnelle et son image de marque à la SiliconVelay dans les conditions strictement définies ci-dessous.

2.1. Utilisation, à titre non exclusif, par l'Adhérent de la marque SiliconVelay

En adhérant à la Plateforme et sous réserve du complet paiement à échéance des Cotisations conformément aux dispositions de l'article 4 des Conditions Générales d'Adhésion, l'Adhérent a la faculté d'utiliser la marque SiliconVelay en l'associant à sa(ses) propre(s) marque(s), aux fins exclusives de communication relative à son activité professionnelle et pour faire référence à son Adhésion à la Plateforme, ces deux conditions étant cumulatives.

L'utilisation de la marque SiliconVelay par l'Adhérent devra respecter l'esprit et la lettre du Manifeste de SiliconVelay, annexé aux Conditions d'Utilisation (Annexe 2) (ci-après, le « Manifeste »). Par conséquent, la communication réalisée par l'Adhérent avec l'apposition de la marque

SiliconVelay doit s'inscrire dans « L'esprit d'une entreprise, l'âme d'une région » qui préside au projet de la SiliconVelay.

L'Adhérent pourra notamment apposer la marque SiliconVelay, qu'en respectant scrupuleusement les caractéristiques de la Charte Graphique, telle qu'elle sera remise par En Company, et sans qu'aucune modification ne puisse y être apportée, sur les supports de communication relatifs à son activité professionnelle suivants : campagnes publicitaires relatives à son activité professionnelle (affiche publicitaire, prospectus, catalogue, véhicule...); carte de visite ; papier à en-tête ; conditions générales de vente ou de prestations de service ; bons de commande ; bons de livraison ; factures. Des signatures annexes à la signature SiliconVelay ont été créées par En Company :

- « With SiliconVelay » qui désigne des entreprises ou acteurs externes à la Haute Loire dans la perspective d'actions, projets ou événements conçus avec la SiliconVelay ;

- « Made in SiliconVelay » qui désigne des produits ou des services faits en SiliconVelay et répondant à un cahier des charges dans le cadre d'une labellisation sectorielle ;

- « By SiliconVelay » qui désigne les projets ou événements créés par la structure de la SiliconVelay.

L'utilisation des 3 signatures sus visées au présent paragraphe sont réservées strictement et exclusivement à En Company. Aucun Adhérent n'est autorisé à utiliser ou apposer ces signatures.

En Company ne concède aucune exclusivité d'utilisation de la marque SiliconVelay à un quelconque Adhérent.

2.2. Respect par l'Adhérent de la Charte Graphique

En Company a développé une Charte Graphique associée à la marque SiliconVelay, annexée aux Conditions d'Utilisation (Annexe 3).

Dans le cadre de l'utilisation de la marque SiliconVelay, l'Adhérent est tenu de respecter scrupuleusement les caractéristiques de la Charte Graphique, telle qu'elle sera remise par En Company et sans qu'aucune modification ne puisse y être apportée.

Le non-respect des conditions d'utilisation de la Charte Graphique par l'Adhérent sera assimilé à l'absence d'autorisation d'exploiter la marque SiliconVelay par En Company et pourra donner lieu aux sanctions définies au présent article 2 des Conditions d'Utilisation.

2.3. Conditions d'utilisation par l'Adhérent de la marque SiliconVelay

L'utilisation de la marque SiliconVelay par l'Adhérent est strictement limitée aux supports de communication relatifs à son activité professionnelle à l'exclusion de toute communication à des fins personnelles.

L'Adhérent ne peut utiliser la marque SiliconVelay qu'en l'associant à sa(ses) propre(s) marque(s) dans le cadre de sa communication professionnelle et en se référant expressément à son Adhésion à la Plateforme. En aucun cas, l'Adhérent n'est autorisé par En Company à utiliser la marque SiliconVelay seule ou pour désigner directement ou indirectement de quelque manière que ce soit, les produits ou services fabriqués, commercialisés ou distribués par l'Adhérent.

Le non-respect des dispositions du présent article 2 des Conditions d'Utilisation par l'Adhérent caractérisera des actes de contrefaçon et/ou de concurrence déloyale et parasitaire engageant la responsabilité civile et/ou pénale de son auteur à l'égard d'En Company qui se réserve le droit d'exercer toute action de nature à préserver ses droits notamment ses droits de propriété intellectuelle.

2.4. Conditions d'utilisation spécifique en raison de l'existence d'une Appellation d'Origine Protégée ou d'une Indication Géographique Protégée
Lorsque l'Adhérent exerce une activité pour laquelle il existe une protection au titre d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique, celui-ci ne pourra apposer la marque SiliconVelay que dans la mesure où ses produits ou services bénéficient de cette protection (ex. Volaille du Velay, Lentilles du Puy, etc.).

Dans l'hypothèse où (i) les produits ou services de l'Adhérent ne bénéficient pas de la protection d'appellation d'origine ni de l'indication géographique ou (ii) les produits ou services de l'Adhérent sont similaires ou comparables à ceux bénéficiant de la protection d'appellation d'origine et d'indication géographique, l'Adhérent ne pourra pas apposer la marque SiliconVelay.

2.5. Absence de recours de l'Adhérent contre En Company – Exclusion de Garantie au titre d'une utilisation non autorisée de la marque SiliconVelay ou de la Charte Graphique

2.5.1. La responsabilité d'En Company ne saurait être engagée par un Adhérent en cas d'annulation de la marque SiliconVelay ou de son transfert au profit d'un tiers, ce que l'Adhérent accepte expressément.

Seule En Company a la faculté d'exercer une action en contrefaçon contre un tiers à l'exclusion de tout Adhérent.

L'Adhérent ne pourra en aucun cas engager la responsabilité d'En Company et demander l'indemnisation d'un quelconque préjudice subi en cas d'actes contrefaçons dont l'Adhérent serait victime ou auteur en utilisant la marque SiliconVelay, la Charte Graphique ou tout élément de la Plateforme mis à sa disposition.

2.5.2. L'Adhérent est seul responsable de l'utilisation et de l'apposition de la marque SiliconVelay sur ses supports de communication ainsi que des Signatures proposées.

L'Adhèrent s'engage notamment à prendre toutes les précautions nécessaires pour que l'apposition de la marque SiliconVelay ou d'une des Signatures proposées ne soit pas de nature à induire en erreur quant à l'origine géographique de ses produits ou services.

La responsabilité d'En Company ne saurait être engagée du fait de l'utilisation par l'Adhèrent de la marque SiliconVelay non conformes à la législation applicable. L'Adhèrent s'engage à garantir En Company de toute action, réclamation, recours, condamnation intentée ou prononcée à son encontre du fait de l'utilisation par l'Adhèrent de la marque SiliconVelay.

3. L'Utilisation par l'Adhèrent de son Espace AnimAteur

3.1. La création de son Espace AnimAteur Les différents Espaces AnimAteurs sont accessibles depuis la Plateforme. Les tiers utilisateurs de la Plateforme ont la faculté d'utiliser des filtres afin de sélectionner les entreprises d'un secteur d'activité donné (ex. Construction).

L'objectif est de créer un annuaire en ligne fiable et détaillé des différents professionnels de la Haute-Loire Adhérents afin de leur assurer une meilleure visibilité auprès des tiers utilisateurs qui sont autant de clients potentiels pour chaque Adhèrent.

Sous réserve du paiement intégral de ses Cotisations conformément à l'article 4 des Conditions Générales d'Adhésion, l'Adhésion à la Plateforme permettra à l'Adhèrent de bénéficier d'un Espace AnimAteur qui lui est personnel et qui constitue un espace promotionnel dédié à son activité.

Chaque Adhèrent est incité, dans les conditions définies ci-après, à renseigner avec le plus grand soin les différentes rubriques de son Espace AnimAteur et à contribuer régulièrement à la mise à jour de son Espace AnimAteur.

3.2. Le contenu de l'Espace AnimAteur

L'Adhèrent pourra utiliser son Espace AnimAteur afin de présenter son entreprise, ses produits, ses services, ses « coups de cœur ».

Chaque Espace AnimAteur comprend : Un espace vidéo avec un film de présentation relatif à l'entreprise ; Une zone de texte pour présenter l'entreprise, ses collaborateurs, ses produits ou services... ; Un espace photographie avec des visuels ou photographies de l'entreprise, pris in situ visant à présenter l'entreprise dans son environnement.

L'ensemble de ces éléments sont fournis par l'Adhèrent à En Company.

Une fiche contact pourra être créée sur l'Espace AnimAteur. Cette fiche contact pourra comprendre l'ensemble des coordonnées de l'entreprise : adresse, téléphone, e-mail, site web... ; une carte géographique afin de localiser l'entreprise.

L'Adhèrent pourra également intégrer, selon ses besoins, un lien vers les réseaux sociaux suivants : Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn.

L'Adhèrent s'engage à n'utiliser son Espace AnimAteur qu'à des fins de communication relative à son activité professionnelle à l'exclusion de toute utilisation personnelle et en se référant expressément à son Adhésion à la Plateforme.

L'Adhèrent ne pourra en aucun cas utiliser son Espace AnimAteur et/ou la Plateforme afin de commercialiser directement des biens ou services auprès de sa clientèle.

3.3. La publication de contenu sur l'Espace AnimAteur

3.3.1. Chaque Adhèrent détermine librement le contenu (ci-après, le « Contenu ») qu'il entend mettre à disposition sur son Espace AnimAteur.

Le Contenu peut correspondre à un texte, une photographie, un visuel, une vidéo ou toutes autres formes de données ou d'informations.

Le Contenu transmis par l'Adhèrent devra respecter les spécificités techniques définies en annexe 4 des Conditions d'Utilisation (Annexe 4).

L'Adhèrent devra s'exprimer et échanger sur la Plateforme et dans son Espace AnimAteur en Français.

3.3.2. L'Adhèrent transmet à En Company le Contenu qu'il souhaite mettre à disposition et rendre accessible sur la Plateforme dans son Espace AnimAteur. L'Adhèrent peut également modifier, mettre à jour ou supprimer tout ou partie du Contenu.

Pour ce faire, l'Adhèrent doit adresser un e-mail à En Company à l'adresse suivante : contact@siliconvelay.com.

En Company s'engage à procéder aux ajouts, modifications, suppressions, mises à jour des données au profit de l'Adhèrent une fois par an soit le 1er janvier.

Dans l'hypothèse où l'Adhèrent souhaiterait que les modifications, suppressions, mises à jour des données interviennent en dehors de la périodicité visée ci-dessus, il fera une demande auprès d'En Company qui lui adressera un devis relatif aux coûts de ces modifications, suppressions, mises à jour.

3.3.3. En utilisant les fonctionnalités de la Plateforme et de l'Espace AnimAteur conformément aux Conditions d'Utilisation, l'Adhèrent concède à En Company les droits nécessaires à l'exploitation, la reproduction et la représentation de tous les Contenus qu'il a publiés sur l'Espace AnimAteur et notamment le droit de publier le Contenu en tout ou partie, le modifier, l'adapter ou le traduire.

Au regard de l'objet de la Plateforme, l'Adhèrent reconnaît que le Contenu qu'il a publié est accessible par tout autre Adhèrent régulièrement inscrit

ainsi que par tout tiers utilisateur de la Plateforme et leur accorde de ce fait le droit d'accéder à son Contenu.

3.3.4. Par l'Adhésion à la Plateforme, l'Adhèrent cède, à titre non exclusif, à En Company, le droit d'utiliser, de reproduire et d'apposer sa(s) marque(s), dénomination(s) sociale(s), enseigne(s) sur la Plateforme et sur tout support de communication et de promotion relatif à la Plateforme et à la SiliconVelay.

A cette fin, l'Adhèrent devra remettre à En Company la charte graphique propre à ses éléments d'identification. A défaut, la responsabilité d'En Company ne pourra pas être engagée pour non-respect, modification, suppression d'un quelconque élément graphique des éléments d'identification de l'Adhèrent.

3.4. La responsabilité de la publication de Contenu sur l'Espace AnimAteur

3.4.1. Le Contenu diffusé ou exprimé par un Adhèrent l'engage en son nom propre et ne peut engager, à quelque titre que ce soit, En Company et/ou un autre Adhèrent. L'Adhèrent reconnaît et accepte être seul et pleinement responsable de son utilisation de la Plateforme et des Contenus qu'il rend accessibles sur son Espace AnimAteur.

L'Adhèrent déclare et garantit que son Contenu ne contrevient à aucune disposition légale, réglementaire, ou contractuelle à laquelle il aurait souscrit.

3.4.2. L'Adhèrent s'engage à respecter scrupuleusement les indications et limitations édictées dans les présentes Conditions d'Utilisation par En Company pour l'utilisation de la Plateforme et de son Espace AnimAteur afin de préserver les droits des tiers.

L'Adhèrent garantit En Company contre tout préjudice, dommage, perte ou frais (en ce notamment inclus, les honoraires d'avocats) liés à toute demande, action, plainte ou réclamation de tiers (en ce inclus les autres Adhérents) résultant du non-respect par l'Adhèrent de dispositions légales, réglementaires ou contractuelles ainsi que des stipulations des Conditions d'Utilisation.

3.4.3. L'Adhèrent prendra toutes les dispositions utiles au regard des réglementations applicables pour s'assurer qu'il dispose des droits et autorisations nécessaires préalablement à la publication de tout élément de Contenu.

A cet égard, l'Adhèrent déclare et garantit :

- qu'il est propriétaire du Contenu qu'il publie tel qu'il est décrit dans les présentes ;

- qu'il dispose des autorisations nécessaires et/ou des cessions de droit requises pour l'utiliser et permettre son utilisation.

3.4.4. L'Adhèrent déclare que les éléments d'identification de son entreprise et tout Contenu publié sur l'Espace AnimAteur ne contreviennent pas aux droits de propriété intellectuelle (marque, dessins et modèles, brevets, droit d'auteur, etc.), au savoir-faire, au droit à l'image, au droit de la personnalité, au droit des biens, au droit au respect de la vie privée ou tout autre droit de la personnalité dont une personne peut être titulaire.

L'Adhèrent garantit En Company contre toutes actions ou réclamations qui pourraient être engagées à son encontre sur ce fondement ainsi que de tous dommages-intérêts et coûts de toute nature qui résulteraient d'un manquement de l'Adhèrent à cette obligation.

3.4.5. La neutralité politique, culturelle et religieuse doit prévaloir dans la communication des Adhérents. Tout Adhèrent s'abstiendra de publier tout Contenu contenant des éléments faux, mensongers ou dénigrants, ou susceptibles de choquer et/ou de porter atteinte à la réputation d'un tiers.

L'Adhèrent s'interdit plus particulièrement de créer, publier, afficher, mettre à disposition tous Contenus :

- faux, imprécis ou mensongers ;
- susceptibles de porter atteinte à la vie privée, au secret des correspondances ou au droit à l'image d'autres Adhérents ou de tiers ;
- contenant des données à caractère personnel sans que cela ait été dûment autorisé au préalable par la personne concernée ;
- constitutifs de jugement de valeur ou de données sensibles, c'est-à-dire comprenant des références aux origines ethniques ou raciales, aux opinions politiques ou religieuses ou philosophiques, à l'appartenance syndicale, à la santé, à la vie sexuelle et/ou aux mœurs des personnes ;
- susceptibles de constituer un manquement au respect absolu de la dignité humaine (discrimination, injure, incitation à la haine, atteinte à l'intégrité ou à la dignité humaine en général, etc.) ;
- susceptibles de constituer une infraction pénale ;
- contenant des données diffamatoires, injurieuses, racistes, négationnistes, homophobes, à caractère obscène, sexuel, pédophile, pornographique ou incitant à la haine, au meurtre ou au suicide ou à la commission de toute autre infraction pénale (dont l'escroquerie) ;
- susceptibles de constituer un manquement à un quelconque engagement de confidentialité auquel l'Adhèrent serait soumis ;
- susceptibles de constituer une atteinte à l'intégrité, au fonctionnement et à la disponibilité de la Plateforme ou de son Espace AnimAteur, notamment (i) par la réalisation de fraudes informatiques, l'introduction de virus, l'envoi massif de spams ou

autres éléments à caractère promotionnel non sollicités, (ii) par l'accès non autorisé à la Plateforme ou (iii) par la collecte frauduleuse de données à caractère personnel.

3.4.6. Les Contenus peuvent contenir des liens vers d'autres sites Web (ci-après, le « Site Tiers »). L'Adhérent reconnaît qu'En Company n'a aucun contrôle sur le contenu des Sites Tiers et sur la présence de liens hypertextes mis à disposition par les autres Adhérents sur la Plateforme ou sur leur Espace AnimAteur. L'Adhérent reconnaît qu'En Company n'est pas responsable de l'existence ni du contenu de ces Sites Tiers.

3.4.7. En Company assure la mise en ligne, la maintenance et la mise à jour du Contenu en ce qui concerne son seul aspect technique. En Company ne met à disposition de l'Adhérent que le support de l'Espace AnimAteur et ne peut être tenue responsable du Contenu librement déterminé par l'Adhérent et rendu accessible sur la Plateforme de même qu'elle ne peut être tenue pour responsable des contenus publiés par les autres Adhérents.

Aucune prestation de création de Contenu sur les Espaces AnimAteurs n'est à la charge d'En Company dont les prestations sont strictement et exclusivement techniques.

Dans l'hypothèse où l'Adhérent souhaiterait une prestation d'En Company sur le Contenu de son Espace AnimAteur, En Company pourra lui soumettre un devis, et ce indépendamment de l'application des Conditions d'Utilisation.

3.4.8. La Plateforme ne contient aucun système d'approbation, de surveillance ou de vérification préalable des Contenus, ni de modération lors de la diffusion d'un Contenu par un Adhérent.

4. La diffusion de contenu par En Company sur la Plateforme

4.1. En Company diffuse des informations sur la Plateforme et notamment des vidéos, des articles, des visuels, etc.

La partie commune de la Plateforme est découpée en plusieurs rubriques et comportent notamment les onglets suivants :

- une zone de présentation de la marque;
- une zone actualité ;
- une zone adhérents avec un espace AnimAteur dédié pour chaque adhérent et pour chaque association parrainée ;
- une Web TV avec diffusion de mini-clips promotionnels, de reportages, d'interviews, de films, ... ;
- un blog avec publication d'articles ;
- une animation régulée sur le réseau social facebook.

4.2. De manière récurrente, En Company réalisera des photos, des vidéos sur des thématiques particulières en mettant en avant une entreprise, Adhérente ou non de la Plateforme ou un Partenaire.

Le lien des photos, des vidéos ainsi réalisées sera accessible par les Adhérents via les réseaux sociaux définis et choisis par En Company. Les Adhérents auront la faculté de transférer ce lien afin de véhiculer l'information auprès de leurs clients et de leurs partenaires, sous réserve d'identifier la provenance de la Plateforme « www.siliconvelay.com ».

4.3. En Company propose, à sa seule discrétion, sur la Plateforme et sur les Espaces AnimAteurs, des espaces publicitaires (ci-après, les « Espaces Publicitaires »).

Toute entreprise, Adhérente ou non à la Plateforme, peut acheter de l'Espace Publicitaire auprès d'En Company à fin de diffusion d'un message publicitaire sur la Plateforme (ci-après, les « Messages Publicitaires ») en contrepartie du paiement d'un prix, conformément aux Conditions Générales de Vente d'Espace Publicitaire accessibles sur la Plateforme.

L'Adhérent reconnaît et accepte expressément l'existence d'Espace Publicitaire et la diffusion de Messages Publicitaires, y compris d'entreprises concurrentes à la sienne, sur toutes les pages de la Plateforme, sans pouvoir prétendre à une quelconque contrepartie de ce fait ou sans que cette diffusion ne soit de nature à engager la responsabilité d'En Company.

4.4. En aucun cas, l'Adhérent ne pourra engager la responsabilité d'En Company ou refuser d'honorer ses engagements découlant des Conditions d'Utilisation ou des Conditions Générales d'Adhésion, en cas de divergence avec la ligne éditoriale d'En Company et/ou le contenu publié par En Company sur la Plateforme.

5. Clause de responsabilité

5.1. L'Adhérent s'engage à utiliser la Plateforme à ses risques et périls, tant en ce qui concerne l'usage et l'éventuelle dégradation du matériel qu'il affecte à l'utilisation de la Plateforme qu'au regard de la possibilité d'être confronté à un contenu qu'il estimerait injurieux, indécent, erroné, choquant ou autrement inapproprié posté par un autre Adhérent et reconnaît l'absence de responsabilité d'En Company à cet égard.

En Company ne peut être tenue d'intervenir dans les différends, litiges ou conflits qui pourraient survenir entre Adhérents. En aucun cas, la responsabilité d'En Company ne pourra être engagée dans l'hypothèse de difficultés relatives à l'utilisation de la Plateforme et liées aux relations entre les Adhérents et/ou aux réclamations des tiers utilisateurs de la Plateforme relatives au Contenu publié par un Adhérent.

5.2. L'Adhérent reconnaît et accepte expressément qu'En Company n'est pas tenue de conserver l'historique de ses Contenus et renonce à solliciter une

sauvegarde ou un duplicata des informations et des données qu'il aura rendues accessibles sur son Espace AnimAteur.

5.3. L'Adhérent reconnaît et accepte qu'En Company (ainsi que ses mandataires sociaux, employés, fournisseurs, Partenaires et concédants) n'est nullement responsable à son égard à quelque titre que ce soit et ne donne aucune garantie concernant :

- l'accès et/ou l'utilisation de la Plateforme,
- l'un quelconque des Contenus publiés, affichés, diffusés et/ou mis à disposition sur la Plateforme ou sur un Espace AnimAteur conformément aux dispositions prévues dans les Conditions d'Utilisation,
- tout Contenu publié par un Adhérent dans son Espace AnimAteur.

Cette exclusion de garantie inclut, sans que cette énumération ne soit limitative, les dommages pour la perte d'exploitation, la perte de données, toute perte incorporelle, le préjudice d'image ou de réputation, le préjudice moral ou tous autres dommages ou préjudices de même nature.

En Company ne garantit en aucun cas la qualité, l'exactitude ou la fiabilité des données, informations, commentaires et avis relatifs à des entreprises, Adhérentes ou non, et à des biens ou services.

5.4. En Company se réserve le droit d'accéder, de lire, conserver et/ou divulguer toute information relevant du Contenu qu'elle jugerait nécessaire pour :

- respecter les lois, réglementations, ou se conformer aux exigences des autorités judiciaires ou administratives compétentes,
- appliquer les Conditions d'Utilisation,
- procéder si nécessaire aux investigations au titre des violations éventuelles des Conditions d'Utilisation,
- détecter, prévenir ou traiter la fraude, la sécurité de la Plateforme ou des problèmes techniques relatifs aux fonctionnalités de la Plateforme,
- répondre aux demandes d'assistance aux Adhérents,
- protéger les droits ou la sécurité d'En Company, de la Plateforme, des Espaces AnimAteurs, et/ou des Adhérents.

5.5. La Plateforme pourra être modifiée, mise à jour, interrompue, suspendue ou arrêtée à tout moment sans notification pour toute raison d'ordre technique ou juridique, indépendante de la volonté d'En Company et sans que la responsabilité d'En Company ne puisse être recherchée à ce titre par l'Adhérent.

5.6. Si l'Adhérent s'estime victime du contenu de la Plateforme ou d'un Espace AnimAteur, il s'engage à en informer En Company préalablement à l'exercice de tout recours judiciaire par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. L'Adhérent devra alors identifier précisément le contenu qu'il estime lui porter préjudice et les raisons pour lesquelles ce contenu lui serait préjudiciable. Toutefois, en aucun cas, la responsabilité d'En Company ne pourra être engagée par un Adhérent, ce que l'Adhérent reconnaît et accepte expressément.

6. Confidentialité et données à caractère personnel

En application de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dans sa version consolidée dite Informatique et Liberté, l'Adhérent est informé que des données à caractère personnel sont collectées afin d'assurer le fonctionnement de la Plateforme.

Il est rappelé que le caractère obligatoire ou facultatif des données à caractère personnel demandées et les éventuelles conséquences d'un défaut de réponse sont précisés lors de leur collecte.

En Company est le responsable du traitement.

Outre En Company, les destinataires du traitement peuvent être :

- le personnel d'En Company (notamment services administratifs et financiers) ainsi que les personnes liées contractuellement à En Company pour assurer sa comptabilité ;
- les personnes chargées du contrôle (commissaires aux comptes, experts-comptables, service chargé des procédures internes de contrôle) ;
- les entreprises extérieures liées contractuellement à En Company dans le cadre de l'exécution de prestations relatives au fonctionnement de la Plateforme ;
- les organismes publics exclusivement, aux fins de répondre aux obligations légales qui incombent à En Company ;
- les auxiliaires de justice et les officiers ministériels dans le cadre de leur mission de recouvrement de créances ;
- les organismes financiers teneurs des comptes mouvementés.

Conformément à la loi Informatique et Liberté, l'Adhérent est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, d'opposition pour motif légitime, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Pour exercer ces droits, l'Adhérent devra adresser un e-mail à En Company à l'adresse : contact@siliconvelay.com.

7. Création d'une synergie entre les Adhérents, acteurs économiques et sociaux de la Haute-Loire

L'objectif de la Plateforme est de créer un espace « collaboratif » valorisant l'esprit d'entreprendre de la région en réunissant les acteurs économiques et sociaux de la Haute-Loire. L'Adhérent est informé et accepte expressément que des concurrents directs de son entreprise puissent également être Adhérents à la Plateforme.

Aucune exclusivité et aucune obligation de non concurrence n'est accordée au profit d'un Adhérent par En Company. En aucun cas, En Company ne peut être tenue d'assurer la gestion des rapports de concurrence entre les Adhérents.

Les Adhérents s'interdisent d'utiliser la Plateforme aux fins de commettre des infractions et s'interdisent notamment toutes restrictions et/ou comportement de nature à porter atteinte au droit de la concurrence y compris au regard des autres Adhérents. En cas de non respect de la présente disposition, la responsabilité d'En Company ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit et les Adhérents qui auraient commis de tels actes seraient tenus de garantir En Company de toute action, réclamation ou condamnation qui pourraient être intentée ou prononcée à son encontre.

8. Non renouvellement / Fermeture de l'Espace AnimAteur

8.1. Non renouvellement de l'Adhésion ou fermeture de l'Espace AnimAteur à l'initiative de l'Adhérent

8.1.1. L'adhérent qui souhaite ne pas renouveler son Adhésion à la Plateforme doit prévenir En Company, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'adresse visée en tête des présentes, de son intention de ne pas renouveler son Adhésion au moins un (1) mois avant la date d'exigibilité de sa Cotisation. A défaut de respecter ce délai d'un (1) mois, la Cotisation pour l'année suivante est due par l'Adhérent à En Company.

8.1.2. L'Adhérent peut mettre un terme à son Adhésion à tout moment, sans motif et ainsi interrompre son utilisation de la Plateforme et de son Espace AnimAteur en adressant un e-mail demandant la fin de son Adhésion ainsi que la fermeture et la suppression de son Espace AnimAteur à l'adresse e-mail: contact@siliconvelay.com, la Cotisation restant acquise à En Company.

8.2. Résiliation par En Company

Dans l'hypothèse où En Company identifie un quelconque manquement aux Conditions d'Utilisation, au Manifeste ou aux Conditions Générales d'Adhésion s'agissant notamment du paiement de la Cotisation, En Company aura, à tout moment et sans préavis, sans que la responsabilité d'En Company ne puisse être engagée, le droit :

- de supprimer tout ou partie d'un Contenu qu'il jugera inapproprié ou non conforme au Manifeste, à l'objet de la Plateforme ou de l'Espace AnimAteur,
- de fermer l'Espace AnimAteur de l'Adhérent sans communication préalable à ce dernier,
- de suspendre son droit d'utiliser certaines fonctionnalités de la Plateforme ou de son Espace AnimAteur,
- de résilier le contrat d'Adhésion et mettre un terme à l'Adhésion de l'Adhérent.

8.3. Conséquences liées à la résiliation, au non renouvellement de l'Adhésion et à la fermeture de l'Espace AnimAteur

8.3.1. Le non renouvellement de l'Adhésion ou la fermeture de l'Espace AnimAteur de l'Adhérent emporte de plein droit l'interdiction immédiate d'utiliser la marque SiliconVelay, la Charte Graphique et l'obligation de retirer sans délai l'identité visuelle SiliconVelay de tous les supports de communication de l'Adhérent et de s'y référer de quelque manière que ce soit.

8.3.2. En cas de résiliation du contrat d'Adhésion ou de Fermeture de l'Espace AnimAteur, pour quelque motif que ce soit, la Cotisation qui a été réglée par l'Adhérent pour l'année en cours reste acquise à En Company, sans préjudice de tout dommage-intérêt.

8.3.3. Sauf accord entre les parties, le non renouvellement de l'adhésion, la demande de fermeture de l'Espace AnimAteur ou la résiliation du contrat d'Adhésion pour quelque cause que ce soit emporte la fermeture de l'Espace AnimAteur de l'Adhérent. En aucun cas, la responsabilité d'En Company ne pourra être engagée par l'Adhérent de ce fait.

8.3.4. En cas de non renouvellement de l'Adhésion, de fermeture de l'Espace Adhérent ou de résiliation du contrat d'Adhésion, pour quelque cause que ce soit, la réouverture de l'Espace AnimAteur sera subordonnée au respect des modalités d'Adhésion telle que définie aux Conditions Générales d'Adhésion ainsi qu'à un paiement d'une nouvelle Cotisation.

9. Dispositions générales

9.1. En Company est susceptible d'adresser des notifications aux Adhérents, y compris s'agissant de la modification des Conditions d'Utilisation, par e-mail, par courrier ou par publication sur la Plateforme.

9.2. Toute abstention éventuelle d'En Company de se prévaloir d'un droit ou d'une disposition des Conditions d'Utilisation ne saurait constituer une renonciation à un tel droit ou à une telle disposition.

9.3. Si une disposition des Conditions d'Utilisation était inapplicable ou invalide, les autres Conditions d'Utilisation demeureraient pleinement effectives, en vigueur et applicables.

9.4. Les Conditions d'Utilisation sont incessibles, intransférables et ne peuvent faire l'objet d'une sous-licence de la part de l'Adhérent.

9.5. Les droits acquis par En Company, au titre des Conditions d'Utilisation, peuvent être librement cédés ou transférés ou faire l'objet d'une licence par En Company, sans restriction, à l'exception des données relatives aux Adhérents dans la limite du respect des présentes Conditions d'Utilisation.

9.6. Les titres des paragraphes reproduits dans les Conditions d'Utilisation ont une valeur purement informative à l'exclusion de toute valeur légale ou contractuelle.

10. Droit applicable et compétence des Tribunaux

Sauf disposition d'ordre public contraire :

- les présentes Conditions d'Utilisation sont soumises au droit français ;
- en cas de différend entre un Adhérent et En Company, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Paris, nonobstant une pluralité de défendeurs ou un appel en garantie ou une procédure de référé.

Annexe 1 : les Conditions Générales d'Adhésion

Entre EN COMPANY, Société par Actions Simplifiée, au capital social de 1 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Puy-en-Velay sous le numéro 538 350 216 R.C.S., dont le siège social est situé au au Bâtiment 4Puissance3 ZA Chavanon 2 - 43120 Monistrol sur Loire, ci-après désignée « En Company »,

Et la personne physique ou morale exerçant une activité professionnelle souhaitant adhérer à la plateforme de communication www.siliconvelay.com, ci-après désignée le « Candidat »,

Préambule : En Company a souhaité développer un espace collaboratif dédié aux entrepreneurs de la Haute-Loire afin de valoriser la volonté d'entreprendre et la créativité des acteurs du département. En Company a ainsi créée la « SiliconVelay », étant précisé qu'En Company est titulaire des droits sur la marque SiliconVelay, déposée auprès de l'INPI.

Pour ce faire, En Company a mis en place et exploite une plateforme électronique de communication collaborative à l'adresse www.siliconvelay.com (ci-après, la « Plateforme ») afin de créer une synergie entre les acteurs économiques et sociaux du Grand Velay adhérents à la Plateforme (ci-après, les « Adhérents ») en leur offrant un support de communication pour leur propre entreprise.

L'objectif est de permettre à l'Adhérent d'associer son activité et son image de façon structurelle et permanente à la SiliconVelay par la création d'un espace personnel sur la Plateforme (ci-après, un « Espace AnimAteur »). L'Adhérent peut utiliser son Espace AnimAteur afin de communiquer sur son activité professionnelle dans le respect du Manifeste de la SiliconVelay (ci-après, le « Manifeste ») et des Conditions Générales d'Utilisation (ci-après, les « Conditions d'Utilisation »).

Article 1 : Champ d'application

Les présentes conditions générales (ci-après « Les Conditions Générales d'Adhésion » ou « CGA ») régissent les relations entre En Company et le Candidat relatives aux conditions d'adhésion à la Plateforme (ci-après, l'« Adhésion ») et de renouvellement de son Adhésion. Sauf accord écrit, exprès et préalable d'En Company, seules les Conditions Générales d'Adhésion sont applicables à l'Adhésion du Candidat à la Plateforme et prévalent sur tout autre document émanant éventuellement du Candidat.

Article 2 : Conditions préalable à l'Adhésion à la Plateforme

Pour prétendre adhérer à la Plateforme, le Candidat doit respecter les conditions suivantes :

- Le Candidat à l'Adhésion doit exercer une activité professionnelle ou avoir pour fonction de représenter une activité professionnelle ou une branche d'activité professionnelle (le cas échéant, en justifiant d'avoir obtenu l'accord des autres membres de cette branche d'activité) ;
- Le Candidat à l'Adhésion doit exercer cette activité professionnelle dans le périmètre géographique du département de la Haute-Loire.

Article 3 : Modalités d'Adhésion

3.1. La Demande d'Adhésion

Aux fins d'Adhésion, le Candidat doit adresser une demande d'adhésion via la plateforme www.siliconvelay.com. A réception du paiement en ligne, En Company vérifie que le Candidat respecte les conditions préalables à l'Adhésion définies à l'article 2 des CGA.

Le cas échéant, En Company convie le Candidat à un rendez-vous aux fins de formaliser son adhésion à la Plateforme.

Sous 48h00 suivant le paiement en ligne, En Company adressera au Candidat une facture (ci-après, la « Facture ») relative au paiement de la cotisation annuelle (ci-après, la « Cotisation ») et les équipes d'En Company prendra contact avec lui pour récupérer les éléments constitutifs de l'Espace AnimAteur.

L'Adhésion du Candidat et la création de son Espace AnimAteur sont subordonnées au parrainage d'une association n'ayant pas pour membre d'autres personnes morales (fédération, comités, ...) et à l'acceptation sans réserve des Conditions d'Utilisation et du Manifeste ainsi que du règlement de la Cotisation conformément aux dispositions de l'article 4.1 des CGA.

Article 4 : Conditions financières

4.1. Cotisations

En Company adresse au Candidat, en même temps que l'accusé de réception du paiement en ligne, la Facture relative au paiement de la Cotisation. La Cotisation est exigible dès la validation des présentes Conditions d'Adhésion. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé. L'Adhésion effective (ci-après, l'« Adhésion Effective ») du Candidat est subordonnée à l'encaissement effectif de la Cotisation par En Company ainsi

qu'à l'acceptation pure et simple, sans réserve des Conditions d'Utilisation et du Manifeste par l'Adhérent.

L'Adhésion est soumise, chaque année, au paiement de la Cotisation d'un montant de 10 € HT par mois soit 120 € HT par an.

Le paiement de la Cotisation est valable pour une année, de date à date, à compter de l'encaissement effectif par En Company du règlement de l'Adhérent. En Company adresse à l'Adhérent, annuellement, un appel de cotisation (ci-après, l'« Appel de Cotisation ») à régler au plus tard à la date d'anniversaire de son Adhésion Effective.

Sauf disposition contraire, le paiement de la Cotisation est exigible à réception de l'Appel de Cotisation. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

4.2. Défaut de paiement à échéance

Le défaut de paiement de la Facture et des Appels de Cotisation emporte l'application, de plein droit, sans mise en demeure préalable, de pénalités de retard égales au taux légal majoré de trois (3) points. Cette pénalité sera applicable pour chaque période de trente (30) jours de retard, toute période commencée étant due intégralement.

A défaut de paiement d'un Appel de Cotisation, même partiel, dans un délai de trente (30) jours à compter de son exigibilité, En Company aura la faculté de suspendre la mise en ligne de l'Espace AnimAteur de l'Adhérent jusqu'au complet règlement du prix. En outre, tout défaut de paiement d'un Appel de Cotisation, même partiel, dans un délai de trente (30) jours à compter de son exigibilité, l'Adhérent sera tenu de payer à nouveau le Droit d'Entrée.

Article 5 : Durée de l'Adhésion

5.1. La Plateforme est accessible par tout Adhérent régulièrement inscrit pour une durée déterminée d'un (1) an, tacitement renouvelable, sous réserve du paiement régulier et à échéance de ses Cotisations, conformément à l'article 4 des CGA.

5.2. L'adhérent qui souhaite ne pas renouveler son Adhésion à la Plateforme doit prévenir En Company, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'adresse visée en tête des présentes, de son intention de ne pas renouveler son Adhésion au moins un (1) mois avant la date d'exigibilité de sa Cotisation. A défaut, l'Adhérent sera tenu au paiement de la Cotisation pour l'année suivante.

5.3. Dans l'hypothèse où En Company identifie un quelconque manquement aux dispositions des Conditions d'Utilisation, du Manifeste ou des CGA s'agissant notamment du paiement de la Cotisation, En Company aura le droit de suspendre la mise en ligne de l'Espace AnimAteur, fermer l'Espace AnimAteur de l'Adhérent, suspendre son droit d'utiliser certaines fonctionnalités de la Plateforme ou de résilier le contrat d'Adhésion de l'Adhérent, à tout moment et sans préavis, sans que la responsabilité d'En Company ne puisse être engagée.

5.4. En cas de résiliation, pour quelque motif que ce soit, la Cotisation qui a été réglée par l'Adhérent pour l'année en cours reste acquise à En Company, sans préjudice de tout dommage-intérêt.

Article 6 : Espaces Publicitaires

En Company propose sur la Plateforme, des espaces publicitaires. Toute entreprise, Adhérente ou non à la Plateforme, peut acheter de l'Espace Publicitaire auprès d'En Company à fin de diffusion de messages publicitaires sur la Plateforme en contrepartie du paiement d'un prix, conformément aux Conditions Générales de Vente d'Espace Publicitaire accessibles sur simple demande par mail au contact@siliconvelay.com.

Article 7 : Données personnelles

Le Candidat à l'Adhésion est informé que la collecte et le traitement de données à caractère personnel le concernant sont nécessaires pour traiter sa Demande d'Adhésion. En Company est responsable et destinataire du traitement. Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Candidat dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Le Candidat peut exercer ses droits par e-mail adressé à contact@siliconvelay.com.

Article 8 : Dispositions générales

Les Conditions Générales d'Adhésion sont soumises au Droit français. Toute contestation qui pourrait s'élever entre les parties quant à l'application ou à l'interprétation des Conditions Générales d'Adhésion sera soumise aux juridictions du ressort de Paris.

Manifeste

Nous sommes les pèlerins d'un nouveau temps.

Nous puisons dans le Grand Velay l'énergie d'aller plus loin.

Nous marchons avec le futur pour horizon.

Nous avons notre région au cœur.

Nous avons l'esprit d'entreprendre au corps.

Nous sommes responsables et créatifs.

Nous sommes d'ici, mais ouverts à tous les ailleurs.

Nous sommes d'aujourd'hui, mais à l'écoute de demain.

Nous sommes force de propositions.

Nous vivons dans, avec et pour l'avenir du Grand Velay.

Nous sommes la SiliconVelay.



Annexe 3 : Charte Graphique SiliconVelay



Charte graphique

Logotype | Présentation



Les logos, par définition, sont considérés comme des images. Aucun élément constitutif du logo ne peut être modifié.

Le logo SiliconVelay est constitué de deux éléments, le personnage et la typographie. Nous étudierons plus loin dans quels cas il est possible de séparer ces deux éléments.



Logotype | Couleurs



Le logo SiliconVelay est constitué de deux couleurs qui sont indissociables.

Bleu

Couleurs quadrichromie : C = 100 / M = 58 / J = 0 / N = 21

Couleurs PANTONE : PANTONE 294 C

Couleurs RVB : R = 0 / V = 81 / B = 146

Couleurs hexadécimales : # 005192

Vert

Couleurs quadrichromie : C = 56 / M = 0 / J = 100 / N = 0

Couleurs PANTONE : PANTONE 376 C

Couleurs RVB : R = 134 / V = 185 / B = 24

Couleurs hexadécimales : # 886918



Logotype | Base line et typographie



Le logo est composé avec la police **Helvetica Neue 75 Bold** et la base line en **Gotham HTF Light**.

De manière générale, les textes utilisés pour tous les documents de communication classiques seront composés en Gotham HTF dans toutes les graisses disponibles.

Pour le courrier et les applications internes (correspondance, etc...) la police de caractères Arial sera utilisée comme police de substitution.

Pour le multimédia (intranet, PPT, Internet) la police de caractères Verdana sera utilisée comme police de substitution.

Helvetica Neue 75 Bold

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
0123456789

Gotham HTF Light

abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
0123456789



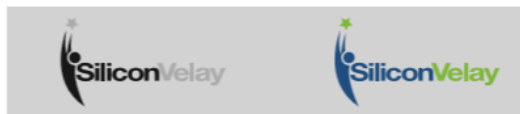
Logotype | Déclinaison en noir et blanc



Dans sa version noir et blanc, le logo est traité en noir 100% et 40%.

Logotype | Application sur un fond de couleur

Le logotype pourra être utilisé tel quel sur des fonds de couleur suffisamment claires pour que la lisibilité reste optimale.



Selon les cas, le logotype appliqué sur un fond pourra être utilisé en défoncé blanc ou bien entièrement en noir.



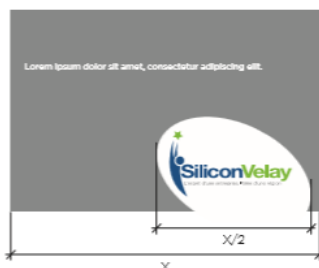
En bas de page d'un document, il est possible d'inclure le logotype dans une ellipse blanche pour s'assurer d'une lisibilité parfaite sur un fond de photo par exemple.



Logotype | Mise en page

Lors de la mise en page d'une annonce, utiliser le logotype dans son ellipse pour favoriser la lisibilité sur un fond de couleur ou un fond quadri par exemple.

La largeur de l'ellipse sera égale à la moitié de la largeur de l'annonce.



Logotype | Zone protégée



La zone protégée est un cadre blanc ou vide autour du logo destinée à ne pas embrouiller la lecture de celui-ci lorsque d'autres éléments comme du texte ou d'autres logos se trouvent à proximité.

Logotype | Dissociation et éléments graphiques



Dans certains cas, il peut être nécessaire de dissocier les éléments du logotype pour pouvoir disposer de graphismes propres à véhiculer l'image de la marque.

Personnage avec l'étoile

Il faudra veiller à conserver l'orientation initiale du personnage pour garder l'esprit de dynamique verticale.

Etoile seule

Aucune recommandation sur l'angle de l'étoile, elle peut être utilisée comme élément graphique à part entière.



Logotype | Mise en page partenaires

Dans le cas d'une mise en page d'un partenaire, le logotype SiliconVelay sera toujours placé en haut et à gauche de l'annonce dans son ellipse blanche.

La largeur de cette ellipse correspond au $\frac{1}{5}$ de la largeur de l'annonce.

